

The logo for JESSICO one. The word "JESSICO" is in a large, bold, dark blue sans-serif font. Below it, the word "one" is in a smaller, dark blue sans-serif font. A stylized pink leafy branch curves around the right side of the text, and a thin pink swoosh underline is positioned beneath the word "one".

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELLS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.



AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
 9 - Matières et objets dangereux divers  Dangereux pour l'environnement	 9 - Matières et objets dangereux divers	-

Tableau des usages et doses autorisées

le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H315 - Provoque une irritation cutanée.
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
 Danger



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
 P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
 SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour une application à la dose de 1,5 L/ha.
 SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour une application à la dose de 2 L/ha.

Délai de rentrée

24 heures après traitement.

Protection des personnes présentes et des résidents

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Mentions obligatoires

SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
 SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
 SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux: S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation: Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

Contact avec la peau: Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Ingestion: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : <https://agro.bayer.fr/> et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Température maximum :

N°ONU : 3082

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Blé	Rouilles	2.0 l/ha	1 trait./an stade BBCH 30 à BBCH 69	BBCH 69	1b, 7a
Triticale	Rouilles	2.0 l/ha	1 trait./an stade BBCH 30 à BBCH 69	BBCH 69	1b, 7a
Epeautre	Rouilles	2.0 l/ha	1 trait./an stade BBCH 30 à BBCH 69	BBCH 69	1b, 7a
Blé	Septorioses	1.5 l/ha	1 trait./an stade BBCH 30 à BBCH 69	BBCH 69	1a, 7a
Triticale	Septorioses	1.5 l/ha	1 trait./an stade BBCH 30 à BBCH 69	BBCH 69	1a, 7a
Epeautre	Septorioses	1.5 l/ha	1 trait./an stade BBCH 30 à BBCH 69	BBCH 69	1a, 7a
Seigle	Rouilles	2.0 l/ha	1 trait./an stade BBCH 30 à BBCH 69	BBCH 69	1b, 7a

Blé, triticale, épeautre : Ne pas appliquer le produit plus d'une fois par an et par culture pour contrôler l'ensemble des maladies.

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse

:<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour une application à la dose de 1,5 L/ha.

1b. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour une application à la dose de 2 L/ha.

7. Riverains et personnes présentes

7a. . Respecter une distance d'au moins 3 m entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

Appliquer JESSICO ONE en respectant strictement les usages, les doses et les conditions d'emploi. JESSICO ONE s'utilise du stade BBCH 30 (début montaison) à BBCH 69 (fin floraison), à la dose de 1,5 L/ha contre les septorioses et de 2 L/ha contre les rouilles des blés et seigles.

Les conditions optimales de traitement sont obtenues avec un volume de bouillie de 100 à 300 litres par hectare.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

L'utilisation de JESSICO ONE est limitée à une application par an pour éviter l'apparition de résistances. JESSICO ONE ne devra en aucun cas être appliqué seul et doit être toujours associé avec un produit partenaire ayant une efficacité sur la (les) maladie(s) ciblée(s).

JESSICO ONE est efficace lorsqu'il est appliqué au printemps dès les premiers avertissements techniques. Il est sélectif à tous les stades d'utilisation recommandés et sur toutes les cultures homologuées.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

De manière à lutter efficacement contre l'apparition de résistances, JESSICO ONE ne devra en aucun cas être appliqué seul et doit être toujours associé avec un produit partenaire ayant une efficacité sur la (les) maladie(s) ciblée(s). Afin de réduire le risque de sélection et/ou d'extension de souches résistantes, il est recommandé d'utiliser JESSICO ONE :

- dans la limite d'1 application par an et par culture ;
- en respectant les doses homologuées. Ainsi, les applications multiples de doses réduites sont à proscrire.
- de manière préventive ou le plus tôt possible dans le cycle de développement des agents pathogènes-cibles.

Classification FRAC

21 - Inhibiteur des Quinone inside (Qil)

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ PULVÉRISATION VERS LE BAS			
			TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique (*)	À usage unique (*)	Réutilisables	Réutilisables (**)
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)						
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387)						
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006						

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. TRACTEUR AVEC CABINE : les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

** En cas de contact avec la culture traitée.

Mentions légales

Jessico[®] One ▫ 50 g/l fenpicoxamid ▫ AMM n°2200066 ▫ Détenteur d'homologation : CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S. ▫ ® Marque déposée CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S.

Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 ▫ Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 ▫ Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3 : Irritation des voies respiratoires ▫ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 ▫ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



▫ ▫ ▫ Danger ▫ ▫ ▫ H315 - Provoque une irritation cutanée. ▫ H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
▫ H335 - Peut irriter les voies respiratoires. ▫ EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement ▫ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur <https://agro-bayer.fr> - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Juillet 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : <https://agro-bayer.fr>

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)